

La conciliation et la médiation

Cours - [Start-up : décrochez des marchés publics](#)

> Chapitre - Réglez les différends à l'amiable



L'entreprise titulaire ou l'acheteur public peut utiliser un mode amiable de résolution des différends (MARD) qui va faire intervenir un tiers neutre : la **conciliation** ou la **médiation**.

Quelle est la différence entre une conciliation et une médiation ?

Conciliation	Médiation
<p>Les parties choisissent ensemble un conciliateur ou font appel à un comité consultatif de règlement amiable des différends (CCRA).</p> <p>Le conciliateur écoute les deux parties et propose une solution que les parties sont libres d'accepter ou non.</p> <p>Pour saisir un CCRA, rendez-vous sur le site officiel (le secrétariat est assuré par la Direction des affaires juridiques du ministère de l'économie). Un CCRA est un collège qui associe expertise technique et juridique.</p>	<p>Un médiateur est choisi d'un commun accord (par exemple, le Médiateur des entreprises).</p> <p>Le médiateur ne propose pas de solution mais aide les parties à dialoguer et à trouver elles-mêmes une solution.</p> <p>Pour saisir le Médiateur des entreprises, un service public de médiation rattaché au ministère de l'économie, utilisez le formulaire de saisine disponible sur le site.</p>

Le choix entre une conciliation ou une médiation dépend des attentes des parties.

Plutôt en faveur de la conciliation (si la réponse est oui) :

- Voulez-vous obtenir un avis formel, dont vous pourrez vous prévaloir en cas de contentieux ?
- Êtes-vous prêt à accepter un avis émis par un collège associant compétences techniques et contentieuses ?
- Une solution juridique qui tient compte de l'équité est-elle pour vous une question de principe ?

Plutôt en faveur de la médiation (si la réponse est oui) :

- Souhaitez-vous être partie prenante à la résolution du différend ?
- Pensez-vous déjà à une solution ?
- Vous voulez négocier, mais vous ne savez pas comment ?
- Existe-t-il des malentendus sous-jacents qui doivent être pris en compte ?
- La plus stricte confidentialité est-elle une motivation majeure ?

Que se passe-t-il à l'issue d'un MARD ? Quels résultats sont possibles ?

En cas d'accord	En cas de désaccord
<p>Si les parties trouvent une solution, elles peuvent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. signer un simple protocole d'accord ; 2. conclure une transaction, qui est un contrat mettant fin au litige avec des concessions réciproques. 	<p>Si aucun accord n'est trouvé, les parties peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • essayer un autre type de MARD ; • aller devant le tribunal.

Pour aller plus loin sur le sujet, nous vous invitons à consulter [le guide pratique sur les modes amiables de règlement des différends \(2024\)](#) qui fournit des conseils pratiques (déroulé des procédures et des saisines, et modèle de protocole d'accord).